

**Avis CSRPN n° 2018-04-02**

**Séance du 24 avril 2018**

**Avis du CSRPN de Normandie,  
Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain**

***Projet de travaux dans la réserve naturelle nationale  
de la falaise du Cap Romain***

### **Présentation du dossier**

La conservatrice a présenté un projet de travaux le 7 mars 2018 en présence de 9 membres de la commission espaces protégés.

Ce projet consiste en une suppression des clôtures du sommet de falaise de la réserve naturelle et une réouverture des milieux sur la commune de Saint-Aubin-sur-mer. L'objectif est de redonner un aspect plus qualitatif à cet accès vers la réserve tout en réduisant les dégradations récurrentes sur les ouvrages de clôture. Il est prévu :

- le retrait de la clôture grillagée, remplacée par une lice en bois pour matérialiser le danger et l'interdiction de circulation sur le sommet de falaise ;
- l'aménagement d'un espace de transition entre le secteur de stationnement et le sommet de falaise, avec une meilleure canalisation des piétons vers les accès à la plage ;
- la suppression des massifs ornementaux (nombreuses espèces invasives) et des ligneux présents sur le sommet de falaise (arbres et arbustes) afin de rétablir des milieux écologiquement plus intéressants ainsi que la vue sur mer.

### **Avis du CSRPN de Normandie**

Le CSRPN émet un avis défavorable sur la conduite des travaux tels que présentés. En effet, les risques d'érosion du sommet de falaise sont trop importants en cas de retrait de la couverture végétale, et ce quelle que soit la méthode utilisée. De plus, il existe une instabilité géomorphologique en raison de la présence, dans les horizons superficiels du sol, de nombreuses poches de matières organiques susceptibles de dégradation accélérée avec des travaux de cette ampleur.

Néanmoins, le conseil approuve la démarche de requalification d'un espace de transition de qualité à l'entrée de la réserve naturelle, avec une réouverture progressive de la vue vers la mer. Compte-tenu de la forte anthropisation du sol de la réserve naturelle sur le sommet de falaise à hauteur des aires de stationnement de Saint-Aubin-sur-mer, il n'est pas envisageable d'espérer restaurer un milieu d'intérêt patrimonial. Il s'agit donc d'engager une démarche d'aménagement paysager. Des actions douces pourront être conduites dans le cadre du futur plan de gestion pour la gestion de ces milieux anthropisés, notamment en lien avec le contrôle des espèces invasives. Parallèlement, il pourra être procédé à la réouverture graduelle du milieu et des perspectives paysagères associées.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE NORMANDIE**

**Le conseil recommande :**

- de limiter les actions de retrait des arbres et arbustes au secteur de transition parking/espace naturel ;
- de travailler avec l'appui d'un paysagiste pour orienter progressivement le paysage pour obtenir un faciès de végétation et une stratification plus cohérente par rapport à la situation naturelle attendue en sommet de falaise ;
- d'intégrer la démarche dans le projet global de restauration de la continuité de circulation piétonne sur le haut de falaise au sein de la RNN.

Il souhaite une attention particulière sur :

- le maintien d'un couvert végétal aussi continu que possible sur le sommet de falaise ;
- la surveillance et la gestion du développement des espèces invasives.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte